

## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22 février 2010.

### **PRESENTS :**

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Philippe MIGNON – Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE -  
Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON -  
Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha  
VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de  
VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der  
STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ : Conseillers  
communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Béragère AUBECQ - Albert ABS : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

### **1. Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2009.**

Aucune remarque n'est émise par les conseillers communaux. Le procès-verbal de cette séance du 22 décembre 2009 sera approuvé à la fin de la présente séance. MM. Gauthier, Miclotte, Van der Straten et de Villenfagne s'abstiennent au vote, étant excusés lors de cette séance du Conseil communal de fin d'année 2009.

### **2. Communications.**

Le Conseil communal prend acte des arrêtés du Collège provincial pris en séance du 28 janvier 2010 concluant à l'approbation du budget 2010 de la fabrique d'église Sainte Catherine de Bonlez, du budget 2010 de la fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Gistoux, du budget 2010 de la fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption de Longueville. Il prend acte d'un arrêté du Collège provincial pris en séance du 17 décembre 2009 approuvant la délibération du Conseil communal du 26 octobre 2009 établissant pour l'exercice 2010 une taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés ; il prend acte d'un arrêté du Collège provincial pris en séance du 29 décembre 2009 prorogeant le délai lui imparti pour statuer sur la décision du 30 novembre 2009 du Conseil communal approuvant le budget 2010 ; il prend acte d'un arrêté du Collège provincial pris en séance du 14 janvier 2010 concluant à l'approbation partielle moyennant modifications de la décision du Conseil prise en séance du 30 novembre 2009 relative au budget de l'exercice 2010. Le Conseil communal prend également acte de l'arrêté de la gouverneure du 24 décembre 2009 par lequel la délibération du Conseil communal du 30 novembre 2009 relative à la dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnaises » pour l'exercice 2010 est approuvée. Le Conseil communal prend acte également de trois courriers du Ministre Furlan indiquant qu'il a pris connaissance d'une délibération du Conseil communal décidant de se porter caution en ce qui concerne le financement général de l'intercommunale Sedilec, de deux délibérations du 26 octobre 2009 par lesquelles le Conseil communal établit pour l'exercice 2010 le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et les centimes additionnels au précompte immobilier, courriers indiquant que ces délibérations n'appellent aucune mesure de tutelle de sa part et qu'elles sont donc devenues pleinement exécutoires.

## SEANCE PUBLIQUE

### AFFAIRES GENERALES

3. Aide au peuple haïtien – Proposition de rétrocession de jetons de présence.

*Délibération*

4. Zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Compte 2006 – Avis.

*Délibération*

5. Réforme des services d'incendie – Motion demandant au Gouvernement fédéral de financer sans délai le début de la réforme – Approbation.

*Délibération*

6. Accueil des enfants durant leur temps libre (Accueil extrascolaire) – Dispositif mis en place par le décret du 26 mars 2009 – Convention entre la Commune et l'ONE – Approbation.

*Délibération*

7. Finances communales – Provision pour menues dépenses – Désignation du titulaire de la provision – Nature des opérations pouvant être effectuées – Modalités d'encadrement.

*Délibération*

8. Marché de fournitures - Acquisition de matériel informatique – Approbation des conditions et du mode de passation.

*Délibération*

### SERVICE TECHNIQUE

9. Programme triennal 2004/2006 - Projet 2005/01 - Amélioration et égouttage de la rue d'Arnelle - Approbation du décompte final modifié.

*Délibération*

10. Décompte final en matière d'égouttage prioritaire - Amélioration et égouttage des rues du Centre, J. Piette, Roblet et abords – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'I.B.W.

*Délibération*

11. Décompte final en matière d'égouttage prioritaire - Amélioration et égouttage du chemin du Piroi – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'I.B.W.

*Délibération*

**12. Décompte final en matière d'égouttage prioritaire - Amélioration et égouttage de la rue d'Arnelle – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'I.B.W.**

*Délibération*

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME**

**13. Elaboration d'un schéma de structure communal – Entérinement du choix de l'auteur de projet et approbation de la convention à signer avec ce dernier.**

*Délibération*

**14. Projet d'implantation d'un pylône GSM Chaussée de Huy – Recours en suspension et annulation auprès du Conseil d'état – Autorisation d'ester en justice.**

*Délibération*

**ENVIRONNEMENT – MOBILITE**

**15. Convention de partenariat entre l'ASBL VAP (Voitures à plusieurs/Voitures avec passagers) et la Commune de Chaumont-Gistoux – Approbation.**

*Délibération*

**16. Convention entre la Commune de Chaumont-Gistoux et Mesdames Decoster et Mauen pour apport de leur expertise en matière d'organisation d'un ensemble d'activités d'animation et de vulgarisation sous le thème de « l'agriculture » en collaboration et sur le territoire de Chaumont-Gistoux – Approbation.**

*Délibération*

**QUESTIONS – REPONSES**

- Mme de Baets pose une question à propos du règlement des salles et matériel :  
« Depuis plus d'un an, Madame Louette nous a promis un règlement d'octroi des salles et matériel modifié, quand aurons-nous ce document ? Une nouvelle personne a été engagée pour gérer les salles communales, nous sommes donc pleins d'espoir ! Comptez-vous faire une commission sur le sujet pour que nous puissions en prendre connaissance et donner notre avis ? »  
Mme Louette répond que ce règlement sera proposé à l'examen des conseillers en commission du conseil et en séance plénière au mois d'avril. Ce projet de règlement est examiné sous toutes les coutures afin d'être objectif et équitable pour tous.
- Mme de Baets pose une question à propos d'une question transmise au Collège au mois de novembre relative à la place de Dion-le-Val :  
« Nous avons posé une question au Collège durant le mois de novembre et comme convenu, sur le formulaire ad hoc ; nous n'avons pas reçu de réponse, même pas un accusé de réception. La semaine passée, le secrétaire a répondu très partiellement à notre demande. Quand pouvons-nous espérer une réponse ainsi que les documents demandés ? »

M. Mertens indique que ce dossier est complexe et évoque un site classé que l'on veut préserver. Le nouvel acquéreur de la ferme jouxtant la place souhaiterait acquérir une partie du domaine public devant la ferme dans le cadre d'un projet d'aménagement. Le Collège a dès lors interrogé la Commission des Monuments et Sites à propos de ce projet en incluant dans la réflexion l'ensemble du site classé. Il indique à Mme de Baets que copie des documents demandés en novembre lui seront transmis.

- M. Miclotte évoque un panneau indicatif en bois situé rue Colleau et renseignant erronément le ruisseau « Néro » et non « Nélo ». Ce panneau sera prochainement modifié. D'autre part, M. Gauthier demande de replacer un panneau indicateur des rues au carrefour des rues Lahaut et Goffinet. Dans ce débat, M. Guilmot indique que les panneaux renseignant les rues étaient placés assez haut pour les conducteurs de calèches et propose de placer dorénavant les panneaux de rues plus bas afin que les conducteurs puissent les lire plus aisément.

## SEANCE A HUIS CLOS

### AFFAIRES GENERALES

#### **17. Remplacement du délégué auprès du Crédit social de la Province du Brabant Wallon.**

*Délibération*

### INSTRUCTION PUBLIQUE

#### **18. Remplacements d'enseignantes (primaire, primaire en immersion linguistique, maîtresse spéciale de néerlandais) en congé de maladie – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **19. Remplacements d'une enseignante maternelle à raison d'un horaire complet en formation les 14/12/2009 et 11/01/2010 – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **20. 2<sup>ème</sup> augmentation de cadre en maternelles au 18/01/2010 – Un mi-temps supplémentaire à l'école de Chaumont « Le Chemin des Enfants » - Ratification.**

*Délibération*

#### **21. Remplacement d'une institutrice primaire titulaire à l'école de Corroy (nouvelle désignation) à raison de 5 périodes à partir du 19/01/2010 en détachement auprès de la Haute Ecole Léonard de Vinci du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 juin 2010 – Ratification.**

*Délibération*

Avant la clôture de cette séance, M. Landrain signale que la prise en charge du sport au sein du Collège lui a été transmise par Mme Verstraeten. Il évoque le projet d'arrêt de nouveau statuts pour l'ASBL Omnisport et indique qu'une commission du Conseil communal s'est déjà réunie afin de mettre en place un conseil d'administration porté sur la gestion du centre sportif, un CA constitué de 7 administrateurs présentés à l'assemblée générale par le Conseil communal (composé de 3 personnes de l'Union communale, 3 Arc et 1 écolo). Une séance du CA aura lieu le 1<sup>er</sup> ou le 2 mars, une assemblée générale ordinaire, le 18 mars afin d'arrêter compte et budget et d'enregistrer la démission à terme des anciens administrateurs (avec effet au jour où les nouveaux administrateurs seront désignés). Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 1<sup>er</sup> avril afin de nommer les nouveaux administrateurs et membres de l'assemblée générale. M. Gauthier demande la date limite pour déposer les candidatures. M. Landrain répond le 18 mars. Ces candidats ne devront pas être nécessairement conseillers communaux. Mais les administrateurs ne pourront pas être membre actif dans un club sportif. Les nouveaux statuts de l'ASBL seront présentés lors du Conseil communal du 29 mars ainsi que la désignation des membres du nouveau CA.

**Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2009.**

Le Conseil approuve par 15 oui et 4 abstentions (MM. Gauthier, Miclotte, Van der Straten et de Villenfagne absents lors de cette séance du 22 décembre 2009) le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le Secrétaire,  
B. ANDRE

Le Président,  
L. DECORTE